



**Conseil d'administration du  
Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds des  
Nations Unies pour la population et  
du Bureau des Nations Unies pour les  
services d'appui aux projets**

Distr. générale  
20 juillet 2020  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2020**

Du 31 août au 4 septembre 2020, New York

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Descriptif de programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine**

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : 8,5 millions de dollars : 4 millions provenant de ressources ordinaires et 4,5 millions de modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, dont des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2021-2025)

Cycle d'assistance : Troisième

Catégorie conformément à la décision 2017/23 : Rose

Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2021-2025

Aide proposée, à titre indicatif (en millions de dollars) :

Domaines de réalisation du programme		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 2	Adolescents et jeunes	2,5	3,5	6,0
Réalisation 4	Dynamique des populations	1,0	1,0	2,0
Coordination du programme et assistance		0,5	0,0	0,5
<b>Total</b>		<b>4,0</b>	<b>4,5</b>	<b>8,5</b>



## I. Considérations générales

1. La Bosnie-Herzégovine est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure du sud-est de l'Europe qui subit encore les conséquences de la guerre qui s'est terminée en 1995 avec les Accords de paix de Dayton, lesquels définissent une structure de gouvernance extrêmement décentralisée composée de deux entités (la Fédération de Bosnie-et-Herzégovine et la République serbe de Bosnie), du District de Brčko et de 10 cantons (qui forment ensemble la Fédération de Bosnie-et-Herzégovine). Bien que le pays n'ait pas actuellement défini aucune priorité de développement national, il a élaboré diverses stratégies, pour la plupart, au niveau des entités et des cantons. La Bosnie-Herzégovine est activement impliquée dans la localisation des Objectifs de développement durable, qui devraient être adoptés dans un avenir proche. Jusqu'alors, l'intention déclarée de la Bosnie-Herzégovine de rejoindre l'Union européenne et le programme de réformes ont été les principaux moteurs de nombreuses réformes sectorielles. Toutefois, leurs effets systémiques ont été limités et plusieurs tentatives de révision de la constitution - condition préalable à l'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne - ont échoué. En outre, le pays est fortement exposé aux catastrophes naturelles, notamment aux inondations et aux glissements de terrain, dans la mesure où plus de 20 % de son territoire est sujet aux inondations et environ 260 000 d'habitants vivent dans des zones propices aux inondations et aux glissements de terrain. En outre, depuis 2017, le pays est confronté à une crise migratoire mixte, dont la réponse est principalement organisée par les acteurs humanitaires. La pandémie de la COVID-19 a encore plus révélé la fragilité du système de santé du pays.

2. Comme d'autres pays de la région, la Bosnie-Herzégovine est confrontée à un déclin et à un vieillissement importants de sa population, dont les causes sont un taux de fécondité parmi les plus faibles au monde (1,244), l'exode des jeunes, notamment de familles, et le vieillissement de la population. Même si le taux officiel de mortalité maternelle en 2017 était de zéro, l'Organisation mondiale de la santé l'estimait à 11 pour 100 000 naissances vivantes. Selon l'enquête officielle sur la prévalence de la violence sexiste (2012), plus de la moitié des femmes interrogées ont, au cours de leur vie, subi au moins une forme de violence dès l'âge de 15 ans. L'utilisation de moyens de contraception modernes est très faible (12 %) et le besoin non satisfait en matière de planification familiale pour les femmes en âge de procréer est de 9 % de la population générale et de 28 % pour les femmes roms. Le pays n'a prévu aucun programme de dépistage préventif systématique pour les femmes.

3. Étant donné que seule la République serbe de Bosnie a adopté une politique de la jeunesse, la Fédération de Bosnie-et-Herzégovine et l'État de Bosnie-Herzégovine ne l'ayant pas fait, les interventions des différents acteurs ne sont pas coordonnées, sont prises de manière sporadique et ont un impact limité. D'après le recensement de 2013, 28,7 % de la population était âgée de 25 ans et 15,4 % avait moins de 15 ans. Les jeunes et les femmes continuent d'être dépossédés de leurs droits et sont pour la plupart exclus du marché du travail (taux d'activité de 31,4 % et taux de chômage de 20,3 % pour les femmes). Les programmes éducatifs sont dépassés et ne sont pas axés sur les compétences modernes, ce qui entraîne une inadéquation des compétences.

4. Les données statistiques ne sont généralement pas à jour ni, pour la plupart, suffisamment ventilées pour permettre de définir les priorités de développement. En raison de ces facteurs, il est difficile d'identifier les différents groupes vulnérables tels que les femmes et les adolescents marginalisés (qui sont plus exposés au risque de pauvreté, à l'exclusion sociale et qui ont un accès très limité aux droits et aux services existants dans les communautés) et, par conséquent, de répondre à leurs besoins, d'éradiquer la pauvreté et de réduire les inégalités conformément aux principes consistant à ne laisser personne de côté. Il n'existe actuellement aucun cadre d'échantillonnage commun, ce qui entrave l'élaboration et la mise en œuvre de politiques fondées sur des données probantes. Le nouveau cadre directeur d'échantillonnage permettra de collecter et d'analyser les données statistiques qui aideront à identifier les personnes laissées pour compte et servira de base à l'élaboration de futures politiques et stratégies dans le pays.

5. Les problèmes non résolus du dernier conflit, à savoir les traumatismes accumulés, et les besoins non satisfaits des victimes de violence sexuelle liée au conflit (tels que rapportés dans chacun des deux derniers cycles de l'Examen périodique universel) empêchent les communautés de se faire confiance, de coopérer et de se créer des liens. En outre, les traumatismes dus à la guerre sont systématiquement transférés aux générations nées après la guerre, ce qui empêche le pays de se reconstruire. En conséquence, la majorité de la population (en particulier les jeunes) prévoit de s'établir dans les pays industrialisés occidentaux qui bénéficient de systèmes d'éducation, de santé et de protection sociale considérés comme plus justes et plus avancés, où les marchés du travail ne font l'objet d'aucune restriction et où le sentiment général de soutien, de cohésion et de paix sociaux est plus prononcé. Par conséquent, le FNUAP rationalisera son orientation programmatique afin d'aider les autorités à relever les défis démographiques, en élaborant des politiques, en collectant des données, en promouvant la cohésion sociétale et en assurant l'autonomisation des jeunes pour favoriser le développement du pays.

6. L'évaluation du précédent cycle de programme national a indiqué que le FNUAP a apporté une contribution précieuse et reconnue au développement du pays : (a) en appuyant les efforts du gouvernement pour relever les défis démographiques en élaborant des politiques et en offrant une assistance technique (politiques de la jeunesse, politiques sociales sur le vieillissement et politiques relatives à la santé sexuelle et procréative) ; (b) en appuyant les efforts visant à traiter la santé et le bien-être des femmes, y compris dans les situations d'urgence ; (c) en menant des interventions catalytiques pour promouvoir le bien-être et l'engagement civique des jeunes dans le cadre du programme de maintien de la paix ; et (d) en luttant contre la stigmatisation des victimes de violence sexuelle liée au conflit dans la société.

7. Le FNUAP a sans cesse apporté des contributions positives à la consolidation et au maintien des mécanismes de coordination de l'équipe de pays des Nations Unies (groupes de travail et programmes communs) dans le cadre de la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les activités, les produits et les réalisations essentiels prescrits par le FNUAP ont été reconnus et pris en compte par l'Équipe de pays des Nations Unies. En outre, bien que les partenaires du développement soient peu disposés à investir dans ce domaine, le FNUAP a attiré l'attention d'un groupe de partenaires plus important dans le développement démographique. Un autre enseignement tiré est la nécessité de se concentrer sur un nombre réduit de domaines d'application pouvant faire l'objet de changements transformationnels, en particulier dans les domaines dans lesquels le FNUAP possède un avantage comparatif important (développement démographique et santé en matière de sexualité et de procréation), une information également réaffirmée par les autorités de Bosnie-Herzégovine lors du sommet de Nairobi.

8. Le cadre logique du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (Plan-cadre de coopération) se concentre sur le renforcement des conditions institutionnelles et communautaires, lequel se traduit par une croissance économique durable et diversifiée, telle qu'identifiée par le Bilan commun de pays. Le Plan-cadre de coopération sera axé, d'une part, sur quatre conditions préalables, à savoir les faiblesses structurelles de l'économie, les performances des systèmes éducatifs, de santé et de protection sociale, l'efficacité de la gouvernance et de l'État de droit, ainsi que la confiance entre les individus et les communautés, et d'autre part, dans leurs institutions gouvernementales, jetant ainsi les bases d'une cohésion sociale plus durable. Les droits de l'homme, l'égalité des sexes et le principe consistant à « ne laisser personne de côté » serviront de principes transversaux au Plan-cadre de coopération et au nouveau descriptif de programme de pays. Le rôle du FNUAP dans la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération est essentiel, étant donné que l'organisation se concentre sur le renforcement des capacités de développement humain dans le pays et sur l'élaboration de politiques démographiques fondées sur des données probantes qui serviront de base au développement durable global.

## II. Priorités du programme et partenariats

9. Sur la base des tendances et des obstacles en matière de développement, le FNUAP s'efforcera d'atteindre deux résultats de transformation en Bosnie-Herzégovine en mettant en œuvre le Plan d'action de la CIPD : (a) atteindre zéro besoin non satisfait en matière de planification familiale ; et (b) éradiquer la violence sexiste d'ici 2030. En raison du faible taux de mortalité maternelle enregistré en Bosnie-Herzégovine, le FNUAP renforcera les capacités des professionnels de santé par le biais du système de réponse et de surveillance obstétrique, et ce, dans le but d'améliorer la qualité des soins de santé maternelle et de s'engager dans des initiatives de sensibilisation de façon à toujours obtenir de bons résultats. Pour mettre en œuvre cette initiative, le FNUAP cherchera à renforcer le développement humain et ainsi, contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et ce, en collaborant avec d'autres agences des Nations Unies et des acteurs de la société civile, en partenariat avec les institutions gouvernementales. Le renforcement du développement humain portera sur l'accès à une éducation de qualité, ainsi que sur la santé et le bien-être des individus, le tout dans un environnement stable et favorable (fondé sur l'état de droit, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'absence de conflits) permettant à chaque individu de s'épanouir. Pour ce faire, le FNUAP soutiendra l'élaboration de politiques/lois inclusives et consensuelles aux niveaux national et infranational, tout en renforçant les capacités des acteurs concernés dans les communautés locales (y compris les minorités). Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre d'un programme complet d'éducation sexuelle et la fourniture de services de planification familiale, et ce, afin de permettre aux jeunes de choisir le nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir. Dans le même temps, la prévention des violences sexistes et le traitement des conséquences liées aux traumatismes dus à la guerre chez les jeunes générations seront réalisés grâce à l'autonomisation des jeunes, ainsi qu'à la promotion de la pensée critique, de l'empathie sociale, de la tolérance et du leadership communautaire. Toutes les interventions qui seront axées sur les jeunes et les laissés-pour-compte s'appuieront sur des recherches qualitatives et quantitatives et la collecte de données.

10. Le programme national est pleinement aligné sur le Plan-cadre de coopération 2021-2025. Le FNUAP se concentrera sur quatre des cinq réalisations du Plan-cadre de coopération d'ici 2025, à savoir : (a) la mise en place de programmes éducatifs plus inclusifs et de meilleure qualité axés sur les compétences essentielles au XXI<sup>e</sup> siècle, et ce, afin de renforcer l'employabilité et améliorer le bien-être ; (b) l'accès à des systèmes de santé et de protection sociale de meilleure qualité et plus inclusifs ; (c) un meilleur degré de compréhension, de respect et de confiance mutuels entre les individus et les communautés ; et (d) la mise en place de systèmes de gouvernance plus responsables et transparents qui fournissent des services publics de haute qualité et garantissent l'état de droit.

11. Conformément au Plan stratégique 2018-2021 du FNUAP, le programme de pays collaborera avec les autorités gouvernementales et les habitants pour accélérer la mise en œuvre du programme de la CIPD. Conformément à la déclaration prononcée par la Bosnie-Herzégovine lors du sommet de Nairobi en 2019, cet objectif sera mis en œuvre en continuant à tirer parti de la diversité démographique dans le but de stimuler la croissance économique et parvenir à un développement durable ; en garantissant un accès universel aux soins de santé en matière de sexualité et de procréation dans le cadre de la couverture maladie universelle ; et en défendant le droit aux soins de santé en matière de sexualité et de procréation, y compris dans des contextes humanitaires et fragiles. Le FNUAP plaidera auprès des autorités pour qu'elles réalisent des investissements stratégiques dans la santé, l'éducation, la collecte et l'analyse de données ventilées, ainsi que dans l'engagement des jeunes afin que ces derniers aient les moyens d'améliorer leur condition de vie et contribuent au développement durable rendu possible par les droits de l'homme et l'égalité des sexes.

12. La structure de gouvernance unique en Bosnie-Herzégovine rend le processus d'établissement de partenariats extrêmement difficile en termes de ressources et d'approche

à l'échelle nationale. Afin d'atténuer ces difficultés et de créer des résultats durables, le FNUAP a demandé, dans le cycle de programme précédent, aux institutions publiques de l'État et des entités de coopérer dans le cadre des politiques et des activités de sensibilisation, en s'appuyant sur un effet de propagation au niveau local. Afin d'influer sur le changement et de soutenir ce dernier au niveau local, tout en renforçant les partenariats existants à un échelon administratif supérieur, le FNUAP conclura également des partenariats de manière active avec les instances administratives inférieures.

13. Compte tenu des ressources disponibles et afin d'obtenir des retombés, le FNUAP concentrera les interventions liées au développement démographique au niveau de l'État et des entités. Les interventions liées au bien-être et à la participation des jeunes seront quant à elles mises en œuvre de manière globale dans un nombre plus restreint de sites pilotes, selon l'intérêt exprimé par les autorités cantonales et municipales. Les besoins des jeunes et leur participation à tous les niveaux serviront de base pour les initiatives et les solutions futures, notamment sur le plan humanitaire, ainsi que pour les mesures d'urgence et la résilience en situation d'urgence. Pour ce faire, les organisations de la jeunesse et de la société civile prendront part aux discussions précédant l'élaboration des politiques et des mesures à prendre. Le FNUAP cherchera également à créer des synergies et obtenir des résultats optimaux au moyen d'une coopération transfrontalière entre les bureaux de pays voisins, sur la base d'une approche sectorielle et des enseignements communs tirés, améliorant ainsi l'efficacité à tous les niveaux.

14. La coopération Sud-Sud sera utilisée pour favoriser l'apprentissage et le partage des pratiques, en particulier pour faire face aux défis démographiques dans la sous-région. Le FNUAP continuera de collaborer avec ses partenaires pour promouvoir un réseau de centres d'hébergement des personnes âgées qui se concentreront principalement la capacité de ces derniers à entretenir des rapports sociaux, pratiquer une activité physique, faire du bénévolat et bénéficier d'un soutien intergénérationnel ce qui a une incidence sur leur santé physique et mentale, ainsi que leur bien-être.

15. La Bosnie-Herzégovine étant classée dans la catégorie des pays « roses », le FNUAP se concentrera principalement sur les politiques et les activités de sensibilisation, la gestion des connaissances et le renforcement des capacités des partenaires (institutions gouvernementales et organisations de la société civile). Cette approche permettra de garantir que tous les partenaires concernés participent au programme, que leurs capacités sont renforcées conformément aux normes internationales et que leurs expériences sont gérées de manière adéquate pour assurer la durabilité du programme après son application. Dans la mesure du possible, le FNUAP créera des synergies et élaborera avec d'autres agences des Nations Unies des programmes visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des produits du programme, donnant ainsi lieu à une cocréation fondée sur les points forts et les avantages comparatifs de chaque agence, contribuant directement aux Objectifs de développement durable (ODD) 3, 5 et 16, et à la réalisation 2 du Plan stratégique du FNUAP : Tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, sont habilités à accéder aux services de santé en matière de sexualité et de procréation ainsi qu'aux droits en matière de procréation, dans tous les contextes, et à la Réalisation 4 : La quête du développement durable représente et prend en compte toutes les personnes, partout dans le monde. Dans le même temps, le FNUAP, en collaboration avec les acteurs, aidera les autorités à élaborer des politiques démographiques pertinentes fondées sur des données probantes et à créer un environnement favorable dans lequel les jeunes pourront vivre, s'épanouir, se développer et exploiter tout leur potentiel.

## **A. Adolescents et jeunes**

16. *Produit 1.1. Les capacités des systèmes de santé sont renforcées pour la fourniture de services de planification familiale adaptés aux jeunes (y compris l'accès à des contraceptifs abordables) et la prévention des maladies génésiques, en ne laissant personne pour compte.*

17. *Produit 1.2. Les capacités de préparation et de réduction du risque de catastrophe des gouvernements et des institutions locales sont renforcées afin de répondre à la violence*

*sexiste et d'aborder efficacement la question des services de santé sexuelle et procréative en cas d'urgence.*

18. Ces deux produits contribueront à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération, et ce, en renforçant les capacités du secteur des soins de santé pour la fourniture de services de planification familiale et la promotion de la santé procréative des jeunes, y compris des groupes vulnérables tels que les personnes handicapées et les minorités. La Bosnie-Herzégovine n'a prévu aucun plan national de réduction des risques de catastrophe ni aucun plan d'intervention d'urgence. Afin d'assurer le lien entre développement et aide humanitaire, le FNUAP interviendra de manière continue par le biais des centres pour femmes et jeunes filles et des services d'enseignement informels « Des jeunes en mouvement » dans le cadre de la crise migratoire mixte actuelle, répondant ainsi aux besoins en matière de violence sexiste et de santé sexuelle et procréative des femmes et des jeunes vulnérables. En parallèle, grâce au programme commun des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, les capacités des dix communautés locales les plus exposées seront renforcées par la formation des intervenants de première ligne et l'inclusion du Dispositif minimum d'urgence (DMU) dans les plans et plateformes locaux d'intervention d'urgence. Toute action humanitaire du FNUAP en matière de prévention et de protection est entièrement harmonisée avec l'important travail entrepris auparavant et actuellement par le FNUAP dans les contextes de développement au sein du programme commun des Nations Unies sur la violence sexuelle liée aux conflits. Face à une possible reprise prolongée de la pandémie de la COVID-19, les autorités bénéficieront d'un soutien pour l'élaboration de protocoles et la fourniture de services de lutte contre les violences sexistes et de santé en matière de sexualité et de procréation. En outre, dans le cadre des collaborations des Nations Unies sur le maintien de la paix et la cohésion sociale, des interventions seront effectuées en faveur des jeunes migrants vulnérables. Les approches susmentionnées, axées sur la durabilité et la résilience comme base du renforcement des capacités et des systèmes nationaux et locaux, assureront un équilibre entre les interventions humanitaires et les opérations de développement.

19. *Produit 2.1. Les capacités du système éducatif sont renforcées pour offrir une éducation mettant l'accent sur l'adoption de modes de vie sains.*

20. *Produit 2.2. Les capacités des organisations de la société civile dirigées par des jeunes sont renforcées pour la mise en œuvre de programmes visant à faire évoluer le comportement dans le but de promouvoir l'égalité des sexes et de prévenir la violence sexiste.*

21. Ces deux produits contribueront à la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération en améliorant le programme éducatif dans des lieux sélectionnés. L'autonomisation des individus par l'éducation et la garantie que chaque individu jouit du meilleur état de santé physique et mentale possible et atteigne un niveau de bien-être optimal sont les conditions préalables requises pour mettre en place un développement humain de qualité, nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable dans le pays.

22. *Produit 3.1. Les capacités des organisations religieuses sont renforcées afin de promouvoir le leadership et l'engagement des jeunes dans la transformation de l'héritage toxique de la douleur et des traumatismes liés à la guerre, y compris les capacités à promouvoir des opinions et des attitudes équitables et transformatrices autour des identités sexuelles, ethniques et culturelles.*

23. *Produit 3.2. Les capacités des organisations de jeunes et de la société civile sont renforcées afin de soutenir un engagement à long terme en faveur de la paix et de la réconciliation en Bosnie-Herzégovine.*

24. *Produit 3.3. Les compétences et les capacités des jeunes sont renforcées pour stimuler la pensée critique et les jeunes ont désormais les moyens de promouvoir le dialogue.*

25. Ces trois produits contribueront à la réalisation 3 du Plan-cadre de coopération en donnant aux jeunes les moyens de s'engager et de militer au sein de la communauté. L'accent sera mis sur l'autonomisation des jeunes, afin que ces derniers puissent rester des

agents crédibles du changement au niveau local. À ce titre, ils bénéficieront d'un accès aux connaissances nécessaires permettant de défendre leurs droits et d'un environnement leur offrant la possibilité d'exercer leurs droits et d'exploiter tout leur potentiel. En ce sens, cette réalisation garantira que les jeunes acquièrent des compétences fondamentales plus complètes, les préparant ainsi à relever les défis existants en Bosnie-Herzégovine tant au niveau individuel que collectif. À cet égard, les jeunes leaders seront mobilisés afin d'influencer le débat sur la santé, l'autonomie physique, l'intégrité, la sûreté et la sécurité, en s'appuyant sur des normes et des pratiques socioculturelles positives autour de la paix, de l'égalité des sexes et de la violence. En mobilisant les jeunes et leurs esprits créatifs, leur courage social et leur détermination, le FNUAP s'engagera auprès des jeunes et de leurs talents, tirant ainsi parti de leurs potentiels, compétences et talents dans le pays, ainsi que de la diaspora à l'étranger, et soutiendra les plateformes et les mécanismes permettant de trouver des solutions gérées par des jeunes aux défis susceptibles d'apporter un changement durable. La réalisation 3 reflétera et rendra opérationnel le programme « jeunesse, paix et sécurité », en considérant les jeunes non pas comme des victimes ou des auteurs d'actes de violence, mais comme des agents et des promoteurs de la paix, de la stabilité et de la résilience. Enfin, une attention particulière sera accordée à l'intégration de l'égalité des sexes en garantissant la participation équitable des filles et des femmes à toutes les activités et en explorant la question de la paix, de la sûreté et de la sécurité dans une perspective de genre.

## **B. Dynamique des populations**

26. *Produit 4.1. Les institutions gouvernementales et les autres acteurs concernés ont une bonne compréhension des problèmes démographiques et des capacités de collecte de données et d'élaboration de politiques et de lois sur la population fondées sur des données probantes.*

27. Ce produit contribuera à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération en sensibilisant les acteurs et les partenaires concernés sur les problèmes démographiques et leurs effets sur le développement durable. En outre, les capacités de ces acteurs, notamment l'office des statistiques, seront renforcées afin de permettre la collecte et l'analyse des données statistiques ventilées, conformément aux meilleures pratiques démographiques et aux indicateurs relatifs aux ODD, et ce, afin de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, préparer le prochain recensement, ainsi que le développement, la mise en œuvre et le suivi des problèmes démographiques pertinents. Le FNUAP s'appliquera à établir une approche plus globale concernant l'élaboration de politiques démographiques qui aborderont tous les problèmes pertinents, notamment le faible taux de fécondité, l'émigration, la jeunesse et le vieillissement de la population. L'accent sera mis notamment sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, conformément aux droits de l'homme et au Programme d'action de la CIPD. Une attention particulière sera accordée à la sensibilisation relative à la création ou l'amélioration des services publics de soins pour les enfants et les personnes âgées, en introduisant des mesures favorables à la famille ainsi que des services d'éducation et de soins de santé adéquats.

## **III. Gestion du programme et des risques**

28. Le FNUAP poursuivra son étroite collaboration avec les institutions gouvernementales compétentes au niveau de l'État, les Ministères de l'éducation, de la santé et de la protection sociale au niveau des entités, les services de statistiques, les établissements de santé publique, et les autorités compétentes au niveau local. Le FNUAP favorisera la coopération avec les universités, les organisations de la société civile, y compris les communautés religieuses, en particulier les entités qui donnent de l'autonomie aux jeunes ou œuvrent sur la santé en matière de sexualité et de procréation, l'égalité des sexes ou le maintien de la paix. La localisation des interventions nouvelles et innovantes dans certaines communautés servira de champ d'essai pour l'exécution unifiée, rationalisée et complète du programme du FNUAP et de modèles d'excellence applicables dans d'autres communautés.

29. Les activités prévues pour le prochain cycle du programme ne sont, pour la plupart, que le prolongement du travail effectué précédemment par le FNUAP avec des partenaires proches établis dans le pays. Par la suite, le bureau de pays fera l'objet d'une restructuration organisationnelle afin de mieux répondre à la « localisation » de l'exécution des programmes, en s'appuyant sur les capacités d'appui du siège, du bureau régional et des autres bureaux multipays. D'autres modifications peuvent être nécessaires si les activités sont étendues de manière significative à de nouvelles zones géographiques dépassant les capacités existantes des bureaux. Dans ce cas, et en fonction des fonds disponibles, la configuration des bureaux devrait être revue et éventuellement mise à niveau afin de mieux s'adapter au nouveau contexte. Conformément au chapitre commun des plans stratégiques actuels du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, le FNUAP travaillera en étroite collaboration avec les autres agences des Nations Unies présentes dans le pays, ainsi qu'avec le personnel compétent des institutions gouvernementales et des organisations de la société civile. Le FNUAP cherchera notamment à collaborer avec les personnes reconnues en tant que défenseur des droits de l'homme dans le pays. Enfin, le FNUAP s'associera à des représentants des médias dans le but de sensibiliser le grand public sur les questions relatives aux droits de l'homme et de promouvoir les meilleures pratiques de travail impliquant des jeunes, ainsi qu'à des universitaires au sujet de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. La collaboration avec le secteur privé sera axée sur l'exploration d'initiatives communes visant à résoudre certains problèmes démographiques tels que les congés familiaux et l'autonomisation des femmes et des jeunes.

30. Le programme de pays sera financé sur une base régulière et à partir de fonds réservés provenant des partenaires de développement. Le montant de l'aide au développement destinée à la Bosnie-Herzégovine est de moins en moins important. Dans cette optique, l'accent sera mis sur les partenariats (y compris au niveau sous-régional) et la cocréation par le biais d'une programmation conjointe avec d'autres agences des Nations Unies du pays, mais aussi avec d'autres bureaux de pays du FNUAP dans le groupe en coordination avec le bureau régional.

31. La mise en œuvre du programme de pays est menacée en raison de plusieurs défis sous-jacents, notamment la faiblesse des capacités institutionnelles, le faible soutien accordé à la planification et la mise en œuvre, le manque de transparence, la complexité du système de gouvernance, les inégalités persistantes qui touchent en particulier les groupes de population les plus vulnérables, l'absence d'une vision nationale du développement durable, les faiblesses systémiques des données statistiques et le manque de préparation de tous les acteurs gouvernementaux concernant la fourniture de services dans les situations d'urgence. Le FNUAP, en collaboration avec d'autres partenaires internationaux, élaborera des stratégies visant à résoudre à ces problèmes, et investira dans le renforcement des capacités des autorités gouvernementales et des organisations non gouvernementales pour la mise en œuvre d'initiatives dans leurs domaines de travail. Afin de surmonter les complexités du système de gouvernance en vigueur en Bosnie-Herzégovine, le FNUAP s'associera toujours avec toutes les autorités compétentes, et ce, afin de favoriser la collaboration, l'échange d'expériences et une approche égale entre eux dans la résolution des problèmes démographiques basés sur les droits de l'homme. D'autres agences des Nations Unies opérant dans le pays seront également impliquées, conformément à leurs mandats respectifs et leurs capacités pour atteindre les objectifs de développement durable.

32. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

#### IV. Suivi et évaluation

33. Le suivi, le rapport et l'évaluation du programme de pays seront basés sur les résultats attendus et les indicateurs du cadre de résultats. Le FNUAP continue de collaborer avec d'autres agences des Nations Unies dans le cadre du suivi et de l'évaluation du Plan-cadre de coopération, en particulier par rapport à ses travaux. Le FNUAP s'engagera activement à collecter des données, soit en renforçant les capacités des bureaux de statistique pour la collecte et l'analyse des données, soit en coopérant avec le vaste réseau de partenaires pour la mise en œuvre des recensements et des enquêtes démographiques et sanitaires. Les indicateurs de développement durable resteront au centre de toutes ces initiatives, et l'accent sera mis principalement sur les éléments identifiés par un processus de localisation liée aux ODD dans le pays. Dans le même temps, le FNUAP renforcera les capacités et les pratiques de collecte de données ventilées par genre dans le pays, de façon à obtenir un aperçu plus précis des tendances sociétales relatives à l'égalité des sexes. Enfin, le FNUAP veillera à ce que les données, les résultats et les lacunes identifiées soient communiqués aux différents mécanismes de notification, tels que l'Examen périodique universel, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention contre la torture.

34. Le FNUAP restera engagé dans la planification et la mise en œuvre des évaluations de ses propres contributions au développement du pays. Toutefois, l'accent sera mis sur la coopération avec d'autres agences des Nations Unies pour la mise en œuvre des évaluations du Plan-cadre de coopération, et non du programme de pays. Cela permettra d'améliorer l'efficacité et d'assurer l'évaluation des contributions communes à la réalisation des Objectifs globaux de développement durable. Le FNUAP, en sa qualité de membre de l'Équipe de gestion du programme au sein de l'Équipe de coordination des Nations Unies, contribuera directement aux bilans communs de pays en cours, aux examens annuels conjoints, à l'élaboration des plans de travail annuels, à la publication de rapports sur les réalisations du Plan-cadre de coopération, ainsi qu'à la planification et à la mise en œuvre d'évaluations conjointes. Les enseignements tirés du processus de mise en œuvre du Plan-cadre de coopération, ainsi que les recommandations pertinentes formulées dans les évaluations du Plan-cadre de coopération feront l'objet d'une évaluation critique, et seront utilisés pour planifier le prochain cycle de programme et si le programme de pays existant nécessite un ajustement.

35. La Bosnie-Herzégovine prévoit de soumettre un autre Rapport national volontaire en 2023. Le FNUAP collaborera avec les membres du groupe de travail sur les ODD, y compris les institutions gouvernementales chargées d'élaborer le Rapport national volontaire et d'autres agences des Nations Unies. Le FNUAP apportera son soutien concernant la collecte de données pour les indicateurs relatifs aux ODD en renforçant les capacités des bureaux de statistique, en particulier sur les données démographiques tirées du recensement qui représentent la base de calcul de nombreux indicateurs relatifs aux ODD.

## CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LA BOSNIE-HERZÉGOVINE (2021-2025)

<b>PRIORITÉ NATIONALE : Réforme globale et amélioration de la qualité du système de soins de santé</b>				
<b>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : D'ici à 2025, la population aura accès à des systèmes de santé et de protection sociale de meilleure qualité et inclusifs</b>				
<b>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Adolescents et jeunes</b>				
<b>Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</b>	<b>Produits du programme de pays</b>	<b>Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits</b>	<b>Contributions des partenaires</b>	<b>Ressources (à titre indicatif)</b>
Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Couverture des services essentiels de santé <i>Niveau de référence : 57 (2015) ; Niveau cible : 65 (2025)</i></li> <li>• Pourcentage de femmes (15-49 ans) dont les besoins en planification familiale sont satisfaits par des méthodes modernes <i>Niveau de référence : 21 (2019) ; Niveau cible : 25 (2025)</i></li> </ul>	Produit 1.1 : Les capacités des systèmes de santé sont renforcées pour la fourniture de services de planification familiale adaptés aux jeunes (y compris l'accès à des contraceptifs abordables) et la prévention des maladies génésiques, en ne laissant personne pour compte. Produit 1.2 : Les capacités de préparation et de réduction du risque de catastrophe des gouvernements et des institutions locales sont renforcées afin de répondre à la violence sexiste et d'aborder efficacement la question des services de santé sexuelle et procréative en cas d'urgence.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de prestataires de soins de santé primaires dont les capacités à fournir des services intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation de qualité, adaptés aux jeunes, sont renforcées <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 500 (400 femmes ; 100 hommes)</i></li> <li>• Nombre de ministères de la santé qui ont adopté le programme de vaccination contre le papillomavirus humain <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 5</i></li> <li>• Nombre de professionnels de la santé ayant des capacités avancées permettant d'utiliser le Système de réponse et de surveillance obstétrique <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 50 (30 F ; 20 H)</i></li> <li>• Nombre de plans de préparation qui intègrent l'Ensemble des services minimums intégrés <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 10</i></li> <li>• Nombre de professionnels locaux compétents formés à l'Ensemble des services minimums intégrés <i>Niveau de référence : 45 ; Niveau cible : 250 (105 femmes ; 100 hommes)</i></li> </ul>	Autorités sanitaires au niveau de l'État, des entités et de la communauté, caisses d'assurance maladie, instituts de santé publique, institutions d'accréditation des établissements de santé, établissements de soins de santé, organisations professionnelles de la santé	2,1 millions de dollars (1,5 million provenant de ressources ordinaires et 0,6 million d'autres ressources)
<b>PRIORITÉ NATIONALE : Réforme globale et amélioration de la qualité du système de soins de santé</b>				
<b>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : D'ici 2025, la population bénéficiera de programmes éducatifs plus inclusifs et de meilleure qualité axés sur les compétences essentielles au XXI<sup>e</sup> siècle afin de renforcer l'employabilité, d'améliorer le bien-être et d'accroître la participation active dans la société</b>				
<b>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Adolescents et jeunes</b>				

<p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les jeunes et les adolescents (y compris les marginalisés) sont impliqués dans la formulation des politiques nationales en matière de santé sexuelle et procréative</li> </ul> <p><i>Niveau de référence :</i> Non ; <i>Niveau cible :</i> Oui</p>	<p>Produit 2.1 : Les capacités du système éducatif sont renforcées pour offrir une éducation mettant l'accent sur l'adoption de modes de vie sains</p> <p>Produit 2.2 : Les capacités des organisations de la société civile dirigées par des jeunes sont renforcées pour la mise en œuvre de programmes visant à faire évoluer le comportement dans le but de promouvoir l'égalité des sexes et de prévenir la violence sexiste</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de ministères de l'éducation ayant adopté le programme « Modes de vie sains » <i>Niveau de référence :</i> 2 ; <i>Niveau cible :</i> 7</li> <li>Nombre de communautés disposant d'organisations de la société civile dirigées par des jeunes qui ont les capacités, les ressources et la position nécessaires pour promouvoir l'égalité des sexes en Bosnie-Herzégovine</li> <li><i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Niveau cible :</i> 15</li> </ul>	<p>Autorités éducatives, instituts et établissements d'enseignement, organisations non gouvernementales au niveau des entités et de la communauté</p>	<p>0,9 million de dollars (0,5 million provenant de ressources ordinaires et 0,4 million d'autres ressources)</p>
<p><b>PRIORITÉ NATIONALE :</b> Réforme globale et amélioration de la qualité du système de soins de santé</p>				
<p><b>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP :</b> D'ici 2025, il y aura un meilleur degré de compréhension, de respect et de confiance mutuels entre les individus et les communautés</p>				
<p><b>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP :</b> Adolescents et jeunes</p>				
<p><u>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Niveaux de confiance et d'engagement des jeunes auto-évalués, où 1 est négatif et 5 est positif : (1) Attitudes des jeunes (15-30 ans) concernant la confiance interethnique, la coopération, l'éducation et les médias, et (2) attitudes des jeunes sur leur engagement civique et leur partenariat avec les représentants du gouvernement</li> </ul> <p><i>Niveau de référence :</i> (1) 3,7 sur 5 ; (2) 2,5 sur 5 (2019) ;</p>	<p>Produit 3.1 : Les capacités des organisations religieuses sont renforcées afin de promouvoir le leadership et l'engagement des jeunes dans la transformation de l'héritage toxique de la douleur et des traumatismes liés à la guerre, y compris les capacités à promouvoir des opinions et des attitudes équitables et transformatrices autour des identités sexuelles, ethniques et culturelles.</p> <p>Produit 3.2 : Les capacités des organisations de jeunes et de la société civile sont renforcées afin de soutenir un engagement à long terme en faveur de la paix et de la réconciliation en Bosnie-Herzégovine.</p> <p>Produit 3.3 : Les compétences et les capacités des jeunes sont renforcées pour stimuler la pensée critique et les jeunes ont les moyens de promouvoir le dialogue et la</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'initiatives conçues, menées et mises en œuvre par des groupes interconfessionnels et visant à lutter contre les séquelles de la guerre et à promouvoir des identités inclusives. <i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Niveau cible :</i> 15</li> <li>Nombre de communautés disposant d'organisations de la société civile dirigées par des jeunes qui ont les capacités, les ressources et la position nécessaires pour consolider la paix et favoriser la réconciliation dans des communautés divisées en Bosnie-Herzégovine <i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Niveau cible :</i> 15</li> <li>Nombre de jeunes participant à des sessions de formation au renforcement des capacités utilisant la méthodologie pacifique des jeunes (Office régional de coopération de la jeunesse - FNUAP) <i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Niveau cible :</i> 1 000 (500 femmes ; 500 hommes)</li> <li>Nombre de jeunes marginalisés et vulnérables participant à des sessions de formation au renforcement des capacités utilisant la méthodologie pacifique des jeunes (Office régional de coopération de la jeunesse - FNUAP) <i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Niveau cible :</i> 200 (100 femmes ; 100 hommes)</li> </ul>	<p>Conseils pour la jeunesse au niveau des entités, conseil interreligieux et communautés religieuses associées, organisations de la société civile, notamment organisations de la société civile dirigées par des jeunes, universités et organes de presse</p>	<p>3 millions de dollars (0,5 million provenant de ressources ordinaires et 2,5 millions d'autres ressources)</p>

<p><i>Niveau cible</i> : (1) 4 sur 5 ; (2) 3 sur 5 (2025)</p>	<p>coopération dans des communautés divisées.</p>			
<p><b>PRIORITÉ NATIONALE</b> : Réforme globale et amélioration de la qualité du système de soins de santé</p>				
<p><b>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP</b> : D'ici 2025, la population apportera leur contribution à des systèmes de gouvernance plus responsables et transparents qui fournissent des services publics de haute qualité et garantissent l'état de droit, et en bénéficie</p>				
<p><b>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP</b> : Population et développement</p>				
<p>Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Bosnie-Herzégovine a effectué au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années</li> </ul> <p><i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui</p>	<p>Produit 4.1 : Les institutions gouvernementales et les autres acteurs concernés comprennent de manière adéquate les problèmes démographiques et les capacités de collecte de données et d'élaboration de politiques et de lois sur la population fondées sur des données probantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de politiques démographiques fondées sur des données probantes au niveau des entités <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 2</li> <li>• Perspectives démographiques et autres données statistiques accessibles au public aux niveaux national et infranational, ventilées par âge, sexe, lieu de résidence <i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui</li> <li>• Compréhension suffisante par les acteurs concernés des avantages d'un vieillissement sain et actif de la population <i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui</li> </ul>	<p>Entités et administrations municipales, bureaux de statistique, instituts de santé publique, organisations non gouvernementales</p>	<p>2 millions de dollars (1 million provenant de ressources ordinaires et 1 million d'autres ressources)</p>